

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 6 MARS 2019 À 19H00

L'an deux mille dix-neuf, le six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville de Bédarrides, dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Christian TORT, **Maire**.

Étaient également présents : Maryse TORT, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, **Adjoint au Maire** ;

Ainsi que : Jean-Louis TARTEVET, Renée BORDEU, Sylvie DAMAS, Daniel BOCCABELLA, Didier DANIEL, Marc DOVESI, Corinne MAYRAN, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Jean-Pierre GRANGET, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Luc SANCHEZ, Antoine ALBERT, **Conseillers Municipaux**.

Absents représentés lors du vote des délibérations :

Magali ROBERT	qui donne pouvoir à	Laure COMTE ;
Fabienne LIGOUZAT	qui donne pouvoir à	Renée BORDEU ;
Olivier HILLAIRE	qui donne pouvoir à	Daniel BOCCABELLA ;
Joël SERAFINI	qui donne pouvoir à	Réjane AUDIBERT.

Absents non représentés lors du vote des délibérations :

Jean BÉRARD ;
Jean-Baptiste FORMENT ;
Annie GIRARDIN.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire a pu ouvrir la séance publique du Conseil qui, après y avoir été invité par Monsieur le Maire, désigne à l'unanimité **Madame Nathalie CHABROL** en qualité de **secrétaire de séance**



1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 06 FÉVRIER 2019

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils souhaitent formuler des observations sur le compte-rendu de la séance précédente qui leur a été présenté puis propose d'approuver ce document.

Pour : 20 – Majorité municipale

Contre : 6

J.-P. GRANGET, M.-D. SARRAIL, R. AUDIBERT, J. SERAFINI, J.-L. SANCHEZ, A. ALBERT.

Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à la majorité des votes exprimés.

2) RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019 DE LA COMMUNE

Rapporteur : Maryse TORT, Adjointe au Maire déléguée aux finances

M. le Maire présente le rapport sur les orientations budgétaires de la commune pour l'année 2019, document formalisé et annexé à la délibération à intervenir. Il convient en effet que le Conseil prenne, par un vote formel, acte de l'organisation et de la tenue d'un débat sur ces orientations budgétaires, en séance publique, préalablement au vote du budget primitif 2019 à intervenir, comme le prévoit la Loi, au plus tard, le 15 avril de l'année en cours. Il est donc rappelé que le vote de cette délibération à intervenir ne porte pas sur le rapport présenté mais uniquement sur le fait que ce document a bien fait l'objet d'une présentation formelle suivi d'un débat, en réunion publique du Conseil municipal.

Pour : 25 – MAJORITÉ MUNICIPALE + OPPOSITION (hormis un élu)
Contre : 1 – A. ALBERT
Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à la majorité des votes exprimés.

3) CONVENTION PARTENARIALE PRÉVENTION ROUTIÈRE

Rapporteur : Isabelle DUCRY, Adjointe au Maire déléguée à la tranquillité publique

Monsieur le Maire indique aux élus qu'à l'occasion de la Journée Sécurité Routière, organisée par la Municipalité, le 15 juin prochain, il est proposé de signer une convention de partenariat avec l'association "Prévention Routière" pour des prestations entrant dans le cadre de cette manifestation.

En effet, l'association Prévention Routière a pour objet, conformément à l'article 1 de ses statuts de « *mettre en œuvre toutes actions et encourager toutes initiatives pour réduire la fréquence et la gravité des accidents de la circulation routière, et accroître la sécurité des usagers de la route* ».

La commune de Bédarrides, quant à elle, souhaite soutenir l'action de cette association et a décidé de mettre en œuvre une opération de sensibilisation aux risques routiers.

Dans ce contexte, les deux partenaires se sont rapprochés afin de définir les termes et conditions de leur coopération. C'est l'objet de la convention soumise à l'approbation du conseil.

Il est à noter que les frais engagés par l'association s'élèvent à 915 € qui seront pris en charge par la commune via une subvention affectée d'un même montant.

Il est également envisagé que la Préfecture de Vaucluse, partenaire de la Journée Sécurité Routière, participe financièrement à son organisation, réduisant ainsi le coût pour la commune

M. le Maire demande donc au Conseil d'approuver le projet de convention partenariale à conclure avec l'association Prévention routière et de l'autoriser à inscrire les sommes nécessaires au budget de la commune.

Pour : 26 – UNANIMITÉ
Contre : 0
Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à la majorité des votes exprimés.

4) CONVENTION PARTENARIALE TRAFIC COMMUNICATION

Rapporteur : Christian TORT, Maire de Bédarrides

Monsieur le Maire aux élus que, dans un souci d'amélioration de la qualité du parc automobiles des services techniques, tout en préservant les finances locales, il a décidé de mettre à disposition des agents un véhicule utilitaire neuf, fruit d'un partenariat entre la ville et la société Trafic Communication.

Ce véhicule qui pourra également être librement mis à disposition des associations et multiples services de la commune comportera des emplacements publicitaires permettant son financement. Il sera amené à circuler quotidiennement tant sur la commune que sur l'ensemble de l'agglomération assurant ainsi aux partenaires-financeurs une communication efficace.

La ville pour sa part finance uniquement les frais de carte grise, d'assurance, d'entretien et de carburant.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil d'approuver le projet de convention partenariale à conclure avec la société Trafic Communication selon les modalités précisées dans le document annexe.

Pour : 24 – MAJORITÉ MUNICIPALE (hormis deux élus) + OPPOSITION
Contre : 1 – Y. SUFFREN
Abstention : 1 – L. COMTE

Après délibération, ce point est adopté à la majorité des votes exprimés.

5) DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DE L'ANCIENNE DÉCHARGE DU DOMAINE PUBLIC VERS LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE

Sur le rapport de Michel PERRAND, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme

M. le Maire rappelle aux élus la situation de l'ancienne décharge municipale qui n'est plus en activité depuis une quarantaine d'années. Il rappelle également le projet d'aménagement du site en vue de l'installation d'un champ photovoltaïque sur la plateforme de l'ancienne décharge.

Il est proposé d'acter en droit la situation de fait existante, en constatant que les terrains communaux situés sur les parcelles en cause ne sont plus affectés de longue date à l'usage direct du public non plus qu'à un service public.

Ces terrains ne bénéficient d'ailleurs plus des aménagements indispensables à l'exécution des missions du service public antérieur de décharge municipale.

Après avoir constaté et prononcé la désaffectation du site au service public, le Conseil municipal pourra ensuite prononcer le déclassement du bien du domaine public vers le domaine privé de la commune.

Ce déclassement permettra par la suite la signature d'un bail emphytéotique pour l'exploitation du site par l'opérateur qui y installera le champ photovoltaïque.

Pour : 25 – MAJORITÉ MUNICIPALE + OPPOSITION (hormis un élu)

Contre : 0

Abstention : 1 – J-L. SANCHEZ

Après délibération, ce point est adopté à la majorité des votes exprimés.

6) RENOUELEMENT PROMESSE UNILATÉRALE DE BAIL EMPHYTÉOTIQUE – ANCIENNE DÉCHARGE MUNICIPALE

Sur le rapport de Michel PERRAND, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle aux élus la délibération n° 2016-037 en date du 27 avril 2016 portant promesse unilatérale de bail emphytéotique en vue de l'utilisation du site de l'ancienne décharge municipale.

Cette promesse étant désormais caduque alors que les formalités de déclaration et de création du champ photovoltaïque arrivent à terme, il convient de renouveler par délibération l'engagement de la commune de conclure un bail emphytéotique avec la société LANGA qui exploitera le site.

Monsieur le Maire propose donc la conclusion d'une nouvelle délibération prise au vue d'une évaluation des domaines actualisées et selon les conditions décrites dans le projet d'acte transmis en annexe.

Pour : 25 – MAJORITÉ MUNICIPALE + J-P. GRANGET

Contre : 0

Abstention : M-D. SARRAIL – R. AUDIBERT – J. SÉRAFINI – J-L. SANCHEZ – A. ALBERT

Après délibération, ce point est adopté à la majorité des votes exprimés.

7) DÉCISIONS DU MAIRE

- Décision n°2019-01 portant sur la tarification des ateliers et séjour au ski de l'Espace Jeunes

8) QUESTIONS DIVERSE

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 20h00.**